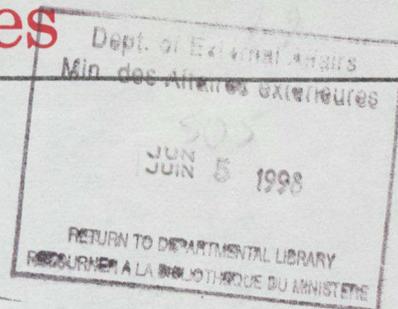


DOC  
CA1  
EA9  
R57  
FRE  
août 1974

# Pages documentaires

N° 57  
(révision - août 1974)



## LES COOPÉRATIVES AU CANADA

(Préparé en collaboration avec la Direction de l'économie du ministère de l'Agriculture du Canada et la Division des entreprises financières de Statistique Canada, Ottawa.)

La présente publication démontre l'évolution des coopératives au Canada et décrit les divers genres de coopératives existantes.

L'évolution du mouvement coopératif dans notre pays est attribuable surtout aux efforts du cultivateur pour améliorer ses moyens de négociation; c'est pourquoi ce mouvement a progressé surtout dans les régions rurales, principalement dans la vente des produits agricoles et l'achat de fournitures de ferme. Les coopératives offrent aussi aux cultivateurs des articles d'épicerie, du crédit, de l'électricité, de l'assurance et nombre d'autres produits de consommation.

L'activité coopérative chez les familles urbaines s'est accrue considérablement au cours des récentes années. On trouve maintenant des caisses populaires et des *credit unions* dans toutes les villes du Canada, et la coopération dans les domaines de l'assurance et de la construction domiciliaire prend de plus en plus d'ampleur. De nombreux magasins coopératifs desservent les familles urbaines surtout dans l'Ouest.

**Historique** Au Canada, des organisations agricoles à aspect coopératif existaient déjà à l'époque des premiers colons. La coopération est alors spontanée: corvée de construction de granges, échange de main-d'oeuvre, etc. Elle répond aux nécessités économiques inhérentes au mode de vie des colons où la survivance de chacun dépend du voisin. Il faut attendre la deuxième moitié du XIXe siècle pour voir surgir au Canada des coopératives plus structurées.

Dans l'intervalle, en Angleterre, les tisserands de Rochdale mettent au point, en 1884, les principes fondamentaux des coopératives commerciales, entre autres:

- 1) liberté d'admission pour tous ceux qui peuvent bénéficier du service;
- 2) direction démocratique (chaque membre n'a droit qu'à un vote);
- 3) ristourne limitée sur le capital à un taux modéré;

- 4) répartition du surplus d'après le volume des affaires;
- 5) éducation.

En Nouvelle-Écosse un magasin coopératif est ouvert par des mineurs à Stellarton, en 1861, et au moins neuf autres, dans d'autres agglomérations de la province avant 1900; il n'en reste aucun après la Première Guerre mondiale. La *British Canadian Co-operative Society* à Sydney Mines est organisée en 1906; c'est la plus ancienne coopérative de consommation au Canada et l'une de celles qui connaissent la plus grande prospérité aujourd'hui.

Au Québec, le mouvement coopératif commence en 1852 avec la création d'une société d'assurance-incendie mutuelle pour les cultivateurs. L'assurance coopérative s'étend bientôt à l'assurance-vie et la première société de secours mutuels est créée en 1863. Ces deux formes de sociétés constituent encore des types importants de coopératives au Québec et existent maintenant dans d'autres provinces. La création de la Caisse Populaire de Lévis (Québec), par Alphonse Desjardins en 1900, est le début des institutions coopératives de crédit et d'épargne, lesquelles jouent maintenant un rôle important dans l'économie canadienne. La première organisation commerciale coopérative de cultivateurs de cette province est créée en 1915 et une coopérative de pêcheurs est organisée en 1923.

En 1877, une charte fédérale est accordée à une organisation canadienne de cultivateurs, la *Dominion Grange*, formée de succursales de l'*American Grange* en Ontario et au Québec. Durant sa période de pointe, la *Grange* compte 31,000 membres dont 26,000 se trouvent en Ontario, où ils exploitent une société de production de sel pendant 38 ans. La *Grange* vend aussi de l'assurance-incendie pendant 22 ans et en 1879, se lance dans des opérations bancaires qui durent sept ans. Plus tard, cette société se joint à une autre organisation de cultivateurs.

Vers 1890, la *Patron of Industry*, venant du Michigan, s'établit au Canada; elle vend, selon les principes coopératifs, de la ficelle d'engergage aux cultivateurs.

A cette même époque, l'agriculture connaît une évolution rapide dans les Prairies. Encouragés à améliorer leurs moyens de vente, les colons effectuent les premiers pas du mouvement coopératif dans cette région.

De 1890, au début des années 1900, le ministère de l'Agriculture du Canada aide les cultivateurs des Territoires (la Saskatchewan et l'Alberta) à organiser des beurreries coopératives. Ces beurre-

ries rendent possible la vente de la crème dans des localités dépourvues de régimes de vente. Une autre beurrerie coopérative est organisée en 1896 dans la région de Duncan, île de Vancouver.

Le mécontentement règne chez les pionniers des Prairies pour ce qui est de la vente du grain. Au début des années 1900, la *Territorial Grain Growers Association* et la *Manitoba Grain Growers Association* sont organisées. Malgré certains progrès réalisés grâce à l'aide fournie en vertu d'une législation de réglementation, ces organisations décident bientôt que la vente coopérative constitue la solution idéale. Quelques sociétés locales d'éleveurs appartenant à des cultivateurs sont créées. La *Grain Growers' Grain Company* voit le jour en 1906.

En 1913, des sociétés coopératives d'éleveurs bien établies existent dans chacune des provinces des Prairies. La *United Grain Growers Ltd.* est créée en 1917 par le fusionnement de deux de ces compagnies: la *Grain Growers' Grain Company* du Manitoba et l'*Alberta Farmers Co-operative Elevator Company*.

Bien que certaines coopératives du début existent encore, nombre d'entre elles ont fait faillite ou sont devenues des sociétés par actions. L'absence d'une législation appropriée relative à leur constitution en société et à leur exploitation a nui à leur évolution. Le Manitoba adopte la première loi principale sur les coopératives en 1887; il est suivi du Québec en 1906. En 1908, un projet de loi fédéral tendant à la constitution en société des coopératives est adopté à la Chambre des communes, mais il est rejeté par le Sénat. Dans les années qui suivent toutes les provinces adoptent une législation sur les coopératives.

Dans l'intervalle, le besoin d'une certaine association commune entre les coopératives se fait sentir. Un petit groupe de chefs se réunissent donc à Hamilton (Ontario) le 6 mars 1909, pour créer l'Union coopérative du Canada, qui devient un organisme de coordination et d'éducation.

Évolution Le mouvement coopératif progresse rapidement au cours des quinze premières années du siècle actuel. En plus des sociétés coopératives d'éleveurs à grains, de nombreuses petites coopératives d'achat et de vente sont organisées. Toutefois, nombre d'entre elles ne peuvent marcher de pair avec l'évolution rapide des prix qui se produit entre 1916 et 1924 et elles font faillite.

Dans l'intervalle, les cultivateurs de l'Ouest, ayant déjà édifié un système de beurreries et d'éleveurs à grains coopératifs, deviennent vivement intéressés au principe de la mise en commun

(pools). De cette façon ils reçoivent des prix annuels moyens plutôt que le prix de vente courant à la date de livraison. La mise en commun est particulièrement intéressante pour la vente des céréales, car les cultivateurs livrent généralement la majeure partie de leurs grains à l'automne, alors que les prix sont souvent le plus bas. En 1925, les cultivateurs des Prairies organisent trois grands syndicats de grains qui manipulent environ la moitié du grain vendu dans les provinces des Prairies. Un certain nombre d'autres syndicats, créés au cours des années 1920, suivent l'exemple des syndicats de grains.

La crise de 1929 suscite des problèmes difficiles pour nombre de coopératives de vente. Les prix des produits agricoles baissent de façon soutenue pendant plus de trois ans pour se stabiliser éventuellement à des niveaux extrêmement bas. Cette situation provoque la faillite d'un certain nombre de coopératives faiblement établies et met même en péril celles qui le sont solidement. Par exemple, la *Saskatchewan Co-operative Creameries Ltd.* fait banqueroute, mais elle est réorganisée par la suite. Au moment de la livraison, les syndicats de grains versent des paiements qui doivent être sensiblement inférieurs au prix final. Pendant la campagne agricole de 1929-1930, les prix baissent avec une telle rapidité que ces paiements initiaux sont très supérieurs aux prix de vente du grain. Des prêts garantis par le gouvernement permettent aux syndicats de surmonter ces difficultés.

On se rend compte alors que même les grandes coopératives de mise en commun (pools) ne peuvent stabiliser les prix du grain canadien. La Commission canadienne du blé est créée pour aider à cette stabilisation. Elle exploite des syndicats pour la vente du grain des provinces des Prairies. Les coopératives de grains de l'Ouest, à titre d'agents de la Commission canadienne du blé, recueillent et emmagasinent plus de la moitié du blé vendu au Canada.

Malgré tous les reculs attribuables à la crise, les cultivateurs continuent à appuyer les coopératives, de sorte que la force de base du mouvement demeure intacte. De fait, on s'intéresse de nouveau aux achats coopératifs au cours des années 1930. Les coopératives de vente de grains, et notamment le Syndicat du blé de la Saskatchewan, aident les cultivateurs à organiser de nouvelles coopératives. Étant donné la diminution des prix des produits agricoles, il devient encore plus important de réaliser des économies sur l'achat de fournitures de ferme. Par exemple, dans les provinces des Prairies, par suite de la mécanisation de l'agriculture, on désire spécialement réduire le coût du pétrole. En 1935, un petit groupe de cultivateurs organise la *Consumers Co-operative Refineries Ltd.* et construisent la première raffinerie

de pétrole coopérative au monde. C'est le début, au Canada, d'une recrudescence d'achats coopératifs, laquelle se poursuit encore à ce jour.

Les coopératives d'achat et de vente continuent à progresser depuis 1940, mais c'est surtout dans le domaine des services que leur progrès s'est fait sentir. Avant 1930, on trouvait des caisses populaires et des *credit unions* surtout au Québec, mais, au cours des années 1930, certaines provinces ont adopté une législation spéciale en vue de faciliter l'organisation des *credit unions*. Le nombre de caisses, de *credit unions* et de membres ainsi que l'actif ont augmenté très rapidement durant cette période. L'assurance coopérative sur la vie, pour les frais médicaux et les automobiles s'est accrue considérablement au cours des 25 dernières années. Les coopératives d'électrification rurale, surtout en Alberta, ont permis d'apporter l'électricité à des milliers de maisons de ferme et la construction coopérative de maisons a connu des progrès marquants dans l'est et dans l'ouest du Canada.

Les coopératives en  
1971

Pour l'année 1971, le ministère de l'Agriculture a reçu des rapports de 2,389 coopératives, sans compter les sociétés de crédit (*credit unions*). Le nombre total des membres de ces coopératives s'élevait à 1,772,000 et leur chiffre total d'affaires à 2.30 milliards de dollars. Ces sociétés se répartissent dans les catégories suivantes: vente et achat (1,210), pêcheurs (73), services (713) et production (393). Les coopératives de vente et d'achat sont approvisionnées par huit coopératives de gros.

Les coopératives de  
vente et d'achat

Le chiffre d'affaires de \$2,266,000, rapporté par l'ensemble des coopératives de vente et d'achat pour 1971, est le plus élevé jamais signalé; il représente une hausse de 192 millions de dollars ou 9 p. 100 comparativement à l'année précédente. Le chiffre d'affaires en 1971 a été 15 fois plus élevé qu'en 1932, première année pour laquelle on a compilé des statistiques sur les coopératives. Toutefois, le nombre de coopératives a diminué constamment depuis l'année de pointe 1950, réfléchissant la tendance vers le regroupement en plus grosses unités.

La vente de produits agricoles représentait 62 p. 100 du volume total des affaires en 1971; la distribution des fournitures de ferme et d'articles de consommation (achats) 36 p. 100; le revenu des services et les revenus divers 2 p. 100. Le volume des achats, qui n'a représenté qu'un peu plus de la moitié de celui des ventes, s'est accru à un rythme plus rapide. Le volume des ventes en 1971 a triplé celui de 1946, mais les achats se sont accrus de plus de huit fois durant la même période.

Les céréales et les semences sont les deux principaux produits de vente des coopératives du Canada. Ces produits, les bestiaux et les produits dérivés sont vendus notamment dans les Prairies. Il se vend des produits laitiers dans toutes les provinces, sauf à Terre-Neuve, et surtout en Ontario et au Québec où les ventes combinées comptaient pour 51 p. 100 du total en 1971.

Les fournitures de ferme, suivies de près par les denrées alimentaires, représentaient en 1971 la plus grande partie des produits achetés. Les achats coopératifs d'aliments du bétail sont particulièrement importants en Ontario, au Québec et en Colombie-Britannique. Les dérivés du pétrole sont les principales marchandises achetées coopérativement dans les provinces des Prairies.

Les achats coopératifs d'articles de consommation, et notamment de denrées alimentaires, n'ont cessé d'augmenter au cours des dernières années et ils représentent maintenant une partie importante du volume d'affaires des coopératives. A l'origine, la vente de biens de consommation sert de complément au commerce plus important des fournitures de ferme; de ce fait elle n'est destinée presque exclusivement qu'à la population rurale. Toutefois, grâce à l'implantation progressive de coopératives dans les centres plus importants, la population urbaine adopte de plus en plus le système d'achat coopératif.

La coopérative de détail, nouvelle forme d'achat coopératif apparue au cours de la dernière décennie, est surtout établie dans les centres urbains. Dans ce système, la coopérative vend ses produits presque au prix coûtant et les membres paient régulièrement les frais d'administration, d'ordinaire toutes les semaines, afin de défrayer les dépenses de l'organisation. Les coopératives de détail se sont étendues jusqu'en Ontario et dans les provinces de l'Atlantique, et un système analogue, connu sous le nom de "Cooprix", est exploité au Québec. Les provinces de l'Ouest, qui disposent déjà d'un assez fort système de super-marché coopératifs, n'ont pas encore adopté le système des coopératives de détail.

Certaines coopératives, notamment dans les provinces de l'Est, vendent une variété de produits agricoles et achètent également des fournitures de ferme. Ces coopératives, ainsi que les coopératives d'achat, sont généralement des organisations locales desservant les cultivateurs qui résident à proximité d'un centre commercial.

Une proportion considérable des ventes coopératives au Canada sont faites par des associations provinciales. Chacune de ces sociétés groupe, emmagasine et vend un certain nombre de produits

de même nature; certaines d'entre elles, y compris la majorité des coopératives de vente de produits laitiers et de volailles, s'adonnent aussi à la transformation des produits. La majeure partie des grains et des bestiaux vendus par l'entremise des coopératives sont transformés par d'autres établissements, mais certaines coopératives font leur propre transformation. Par exemple, le syndicat du blé de la Saskatchewan exploite une minoterie et un grand nombre des bestiaux vendus dans le Québec sont abattus dans les abattoirs de la Coopérative fédérée. De même, certains établissements coopératifs s'adonnent au conditionnement du miel, des graines oléagineuses, du sirop d'érable, des fruits et des légumes.

Quelques coopératives de vente et d'achat fonctionnent à l'échelle interprovinciale. La *United Grain Growers Limited* a des élévateurs dans tout l'ouest du Canada et des élévateurs de tête de ligne sur les Grands lacs et à Vancouver. La *Canadian Co-operative Wheat Producers Limited* représente les trois syndicats provinciaux de blé. Par son entremise, les trois syndicats membres étudient les programmes et les politiques qui se rapportent à chacun d'eux et aux milliers de producteurs de grains des provinces des Prairies.

La *Canadian Co-operative Implements Limited* dont le siège social se trouve à Winnipeg est une association indépendante, appartenant à des cultivateurs. Organisée en 1940 pour la fabrication et la distribution des machines agricoles, elle compte 89,000 membres dans les provinces des Prairies et le nord-ouest de l'Ontario. En juillet 1972, cette coopérative a inauguré officiellement une nouvelle usine moderne de fabrication de machines agricoles à Winnipeg.

La Coopérative canadienne des producteurs de laine limitée exerce son activité dans tout le pays. Durant nombre d'années, elle manutentionne près de 70 p. 100 de la laine écoulée par l'entremise des postes enregistrés du gouvernement.

*Les coopératives de gros* -- Presque toutes les coopératives qui achètent des fournitures de ferme et des denrées de consommation pour leurs membres sont affiliées à au moins une des sept coopératives de gros au Canada. Les coopératives de gros offrent aux coopératives fédérées une grande variété de produits mais elles ne répondent pas encore à tous leurs besoins. Certaines coopératives de gros agissent aussi comme agences centrales de vente de produits agricoles. Les ventes des coopératives de gros s'élevaient à 713 millions de dollars en 1971; elles étaient formées des ventes d'approvisionnements (466 millions) dont les produits alimentaires, les aliments du bétail et les produits pétroliers étaient les plus

gros vendeurs, et des ventes de produits agricoles (247 millions), le bétail et les produits laitiers venant en tête de liste.

Plus de 80 p. 100 du chiffre d'affaires global des coopératives de gros régionales sont attribuables aux trois plus importantes sociétés, soit la Coopérative fédérée de Québec, la *Co-operatives of Ontario* et la *Federated Co-operatives Limited*, des provinces des Prairies.

La Coopérative fédérée constitue l'un des principaux piliers de l'agriculture québécoise. Elle exploite un certain nombre d'abattoirs; après avoir négocié des accords avec des producteurs de volailles et de porcs, elle a établi un programme d'intégration de la production. Cette société est un fournisseur très important d'aliments du bétail, d'engrais, de produits pétroliers et de certains types de machines.

En plus de distribuer des fournitures de ferme, du pétrole et des accessoires, la *United Co-operatives of Ontario* prépare des aliments du bétail et des engrais. Elle vend aussi des bestiaux et du grain; autrefois, elle vendait des produits laitiers et des produits avicoles, mais une grande partie de ce commerce a été transférée à une nouvelle coopérative, la *United Dairy and Poultry Co-operative Limited*, organisée en 1958. Toutefois, la *United Co-operatives of Ontario* exploite un poste d'abattage de volailles et obtient, en passant des contrats avec les producteurs, des poulets de grill et des dindons.

En 1964, la *United Co-operatives of Ontario* a mis en marche un programme de fusionnement avec des coopératives locales en vue d'offrir aux membres des coopératives les avantages et l'efficacité d'un système intégré de gros et de détail pour la distribution des produits et des services. Depuis 1972, la *United Co-operatives of Ontario* a servi 35,000 membres par l'entremise de plus de 100 succursales et a agi en qualité de grossiste auprès de 60 coopératives locales.

La *Federated Co-operatives Limited* vend des denrées de consommation, des produits pétroliers, des engrais et d'autres fournitures de ferme aux coopératives locales de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba et d'une partie du nord-ouest de l'Ontario. Cette société exploite également deux scieries, une usine de contreplaqué, une raffinerie de pétrole et plusieurs puits de pétrole. En outre, par un fusionnement avec l'*Interprovincial Co-operatives*, agence centrale d'achat, la *Federated* possède une usine de produits chimiques et régit l'emploi de l'étiquette "Co-op" qui n'apparaît que sur les produits coopéra-

tifs de haute qualité. Cette société a été créée par le fusionnement de la *Saskatchewan Co-operative Wholesale Society* et de la *Consumers Co-operative Refineries Ltd.* Elle est passée de la Saskatchewan à d'autres provinces par son fusionnement avec les coopératives de gros desservant ces régions.

La *Western Co-operative Fertilizers*, organisée en société commerciale par la *Federated Co-operatives* et les syndicats du blé de l'Alberta et de la Saskatchewan (auxquels le *Manitoba Pool Elevators* s'est joint par la suite) en vue de répondre aux besoins en engrais des membres des coopératives dans les provinces de l'Ouest, a été constituée en société en février 1964. L'établissement, d'une capacité de production annuelle de 225,000 tonnes, a été construit sur un terrain de 320 acres près de Calgary (Alberta) et il reste de l'espace pour l'expansion. Le nouvel établissement a été officiellement inauguré en octobre 1965 et est entré en pleine production quelques mois plus tard. Toute la production est répartie entre les quatre membres associés pour être distribuée aux coopératives locales.

Plusieurs coopératives canadiennes sont membres de coopératives centrales ou de gros aux États-Unis. Grâce à cette association, elles obtiennent certaines pièces d'équipement et de machines de ferme, des engrais et d'autres fournitures et des denrées de consommation.

*Structure financière* -- L'évolution des coopératives de vente et d'achat a été accompagnée d'une hausse rapide de l'actif global du mouvement coopératif. En 1971, les coopératives de vente et d'achat avaient un actif global de \$1,060,000, comparativement à 618 millions de dollars en 1961. En outre, les coopératives de gros avaient un actif de 238 millions en 1971, dont 78 millions provenaient de leurs coopératives membres.

Au moins 46 p. 100 du capital des coopératives de vente et d'achat ont été fournis par les membres. En 1971, l'actif global se chiffrait à \$1,060,000 et la part des sociétaires représentait 491 millions de dollars. Toutefois, la part attribuée aux membres ne comprend pas l'argent prêté directement ou, par l'intermédiaire des organismes coopératifs, par les membres d'une coopérative à d'autres coopératives; cette somme peut être considérable actuellement. Ces dernières années, quelques coopératives, et notamment des sociétés de gros, ont effert des débetures et d'autres obligations en vente au public en général, mais il est probable que la plupart ont été achetées par des coopératives, leurs membres ou des parents de ces derniers.

Les coopératives locales de vente et d'achat peuvent obtenir des prêts des caisses populaires, des *credit unions*, des coopératives de crédit centrales, des coopératives de gros et des sociétés coopératives d'assurance. Dans plusieurs provinces, les excédents des coopératives locales et de gros sont déposés à une coopérative de crédit centrale.

Les coopératives  
de pêcheurs

On trouve des coopératives de pêcheurs dans toutes les provinces; en 1971, il y avait 73 coopératives de ce genre comptant 19,000 membres. Elles ont vendu pour 30 millions de dollars de poisson et 4 millions d'agrès de pêche. Il existe deux fédérations de coopératives de pêcheurs, soit le *United Maritime Fishermen* et Les Pêcheurs Unis du Québec.

En Colombie-Britannique, tous les pêcheurs peuvent devenir membres d'une coopérative centrale importante, la *Prince Rupert Fishermen's Co-operative Association*. Cette société exploite des établissements de transformation du poisson à Prince Rupert et à Vancouver. Les pêcheurs de la Colombie-Britannique ont aussi des régimes coopératifs de crédit et d'assurance.

Les coopératives  
de services

Ce groupe comprend des coopératives d'assurance, d'électricité, de logement et d'autres services, y compris l'eau, le transport, l'entreposage frigorifique, le nettoyage des semences et le gaz naturel. En 1971, le nombre de coopératives de services qui ont fait rapport (à l'exclusion des coopératives d'assurance autres que les coopératives d'assurance pour frais médicaux) s'est élevé à 713 et elles comptaient 252,000 membres; leur chiffre d'affaires s'est élevé à 38 millions de dollars et leur actif, à 152 millions.

*L'assurance* -- Il y a des sociétés coopératives d'assurance dans toutes les provinces; elles vendent de l'assurance-vie, de l'assurance-automobile, de l'assurance contre les incendies, la grêle et les pertes en général, de l'assurance-cautionnement et de l'assurance pour les frais médicaux.

Au moment de leur fondation, quelques-unes des sociétés d'assurances mutuelles ressemblaient en principe aux coopératives. En raison des dispositions statutaires régissant les sociétés d'assurance-vie au Canada, il est difficile de maintenir une régie démocratique à l'égard de l'assuré dans une société d'assurance importante. Quelques-unes des sociétés mutuelles moins importantes, notamment dans le domaine de l'assurance-vie sur la ferme, fonctionnent comme les coopératives.

En 1971, on trouvait des coopératives d'assurance médicale dans cinq des dix provinces. Au début, l'hospitalisation était le prin-

cipal service offert par ces coopératives, mais elles ont progressivement élargi leur champ d'activité pour offrir également l'assurance médicale-chirurgicale et d'autres services. Toutefois, l'adoption d'un plan d'assurance médicale par les gouvernements fédéral et provinciaux a modifié le rôle des coopératives au cours des dernières années; celles-ci continuent néanmoins d'offrir une assurance complémentaire aux régimes gouvernementaux. Dans certains cas, les coopératives agissent à titre d'agent d'assurances pour le gouvernement.

*L'électrification* -- L'électrification rurale en Alberta, que les sociétés privées trouvaient trop coûteuse, est financée surtout par les coopératives. Ces coopératives d'électrification sollicitent les cultivateurs d'une agglomération qui veulent bénéficier des services d'électricité pour leurs fermes. Lorsqu'une nouvelle coopérative d'électrification obtient le nombre de membres requis, cette dernière conclut avec une société d'utilité publique desservant la région, une entente pour l'installation et l'entretien des lignes et pour l'approvisionnement de l'énergie électrique. La société d'électricité facture la coopérative pour l'installation au prix coûtant. La coopérative peut obtenir des prêts à long terme, garantis par le Gouvernement, pour acquitter le coût de la canalisation. Chaque membre signe une entente avec la coopérative et paie sa part du prêt jusqu'à l'échéance. Les coopératives, organisées au cours des 25 dernières années, ont rendu possible l'électrification de plus de 90 p. 100 des 63,000 fermes de l'Alberta.

Les coopératives de logement, qui se sont organisées d'abord en Nouvelle-Écosse, ont gagné graduellement toutes les provinces. A l'origine, les coopératives d'autoconstruction ont prédominé; des groupes de familles s'unissaient pour construire des logements unifamiliaux et les membres exécutaient en commun la plus grande partie possible du travail manuel de construction. Récemment, les coopératives de location simple, prévoyant la propriété collective de logements multifamiliaux, ont fait leur apparition. Ce type de coopérative est généralement sans but lucratif et constitue habituellement une communauté ou un quartier ayant un certain nombre de services en commun. Les membres ne fournissent aucun travail manuel, mais font plutôt appel aux services d'un constructeur professionnel. Les souscripteurs doivent payer un loyer couvrant l'amortissement des frais d'investissement pour la durée utile des immeubles, le coût des taxes et les dépenses courantes. Les coopératives de logement peuvent obtenir des prêts en vertu de la Loi nationale sur l'habitation et, au total, 20 coopératives de crédit immobilier sont des bailleurs de fonds approuvés en vertu de cette loi.

Les coopératives  
de production

Ce groupe de sociétés comprend des fermes coopératives et des coopératives producteurs de bois; des coopératives de paissance, d'éleveurs, d'insémination artificielle et de machines. En 1971, le chiffre d'affaires et l'actif de 393 coopératives de production comptant 35,000 membres, se sont élevés à 43 millions et 33 millions de dollars respectivement.

Les *credit unions* et  
les caisses populaires

Les *credit unions* et les caisses populaires sont des sociétés coopératives organisées parmi un groupe de gens dans le dessein d'accumuler les épargnes et de les prêter aux membres à des taux d'intérêt raisonnables. La première de ces organisations de crédit a été la *Rustico Farmer's Bank*, qui a obtenu sa charte en 1864, dans l'Île-du-Prince-Édouard.

Alphonse Desjardins a fondé la première caisse populaire en 1900, à Lévis (Québec). Il a établi deux autres caisses dans cette province avant l'adoption en 1906 de la Loi sur les syndicats coopératifs dont relève juridiquement ce genre d'organisation. En 1930, le Québec comptait de nombreuses caisses populaires. Dans les autres provinces, aucune législation ne régissait la constitution en société et la surveillance des caisses populaires, de sorte qu'il ne s'en est organisé qu'un petit nombre dont la majorité ont fait faillite.

L'idée des caisses populaires s'est répandue aux États-Unis où elle a été modifiée de façon à former des *credit unions* qui répondaient aux besoins des travailleurs industriels. La paroisse, pour la caisse populaire, et le lieu de travail, pour la *credit union* industrielle, constituaient le lien d'association pour les membres.

L'intérêt envers les *credit unions* s'est accru pendant la crise des années 1930. En Nouvelle-Écosse, la mise sur pied de ces sociétés a été encouragée par des vulgarisateurs de l'Université St-François-Xavier, qui ont remporté beaucoup de succès. Les directeurs des maisons industrielles du Canada ont compris que ces sociétés pouvaient rendre service à leurs employés. Dans l'espace de quelques années, une législation appropriée fut adoptée dans toutes les provinces et l'on encouragea l'établissement de *credit unions* dans l'industrie et dans les agglomérations rurales. Le mouvement des caisses populaires entra alors dans un état d'évolution rapide, qui se poursuit à ce jour. Les *credit unions* et les caisses populaires comptent maintenant plus de membres et possèdent un actif plus élevé que tous les autres genres de coopératives mises ensemble. En 1971, le nombre des *credit unions* et des caisses populaires s'élevait à 4,444 et celui des membres à 5,454,292; leur actif total est de 5.6 milliards de dollars. La province de Québec, qui vient encore en tête, compte 38 p. 100 de

toutes les caisses populaires du pays, 56 p. 100 du nombre global des membres et plus de 50 p. 100 de l'actif.

Il existe des *credit unions* et des caisses populaires centrales dans toutes les provinces. Elles servent de dépositaires pour l'excédent de leurs caisses locales membres, prêtent de l'argent à leurs membres et, dans certain cas, aux autres organisations coopératives. Les membres des caisses centrales sont surtout formés des *credit unions* et des caisses populaires locales. En 1971, on comptait 20 caisses populaires centrales et *credit unions* au Canada. Quelques-unes d'entre elles desservaient une petite région, et d'autres, des provinces entières. Leur actif total s'élevait à 852 millions de dollars, y compris des placements de 367 millions et des prêts de 180 millions aux membres. Les dépôts des sociétaires s'élevaient à 735 millions et, au cours de l'année, les caisses centrales ont prêté 478 millions aux membres.

Surveillance et  
direction

Les coopératives de gros fournissent certains services de surveillance aux associations locales. Quelques-unes d'entre elles retiennent les services de vérificateurs compétents qui font de la vérification continue pour le compte des coopératives locales et présentent régulièrement des rapports aux bureaux de direction. Elles aident aussi les coopératives locales à remplir leurs déclarations d'impôt sur le revenu. Les affaires de certaines d'entre elles se font sous la surveillance de la coopérative de gros.

Presque toutes les coopératives canadiennes sont constituées en société aux termes de la législation provinciale. La législation coopérative fédérale n'est entrée en vigueur qu'en 1970. Quelques coopératives desservant plus d'une province ont été établies sous la régie de la Loi sur les corporations canadiennes ou de lois spéciales qui existaient quelques années avant que la législation coopérative fédérale fût adoptée. L'organisation de coopératives au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest est régie par des ordonnances.

L'ampleur de la surveillance et de la direction offertes aux coopératives varie selon la province. Dans certaines provinces, le seul service rendu par le gouvernement à la majorité des types de coopératives consiste à s'assurer qu'elles sont constituées selon les règles et que les formalités légales appropriées sont suivies lors des fusionnements et des dissolutions. Dans d'autres provinces, le bureau d'enregistrement des associations coopératives a un petit effectif qui aide et conseille les coopératives aux divers stades de leur organisation. Les gouvernements de la Saskatchewan et du Manitoba offrent aux coopératives des services

spéciaux: les principaux services offerts sont l'inspection et la consultation.

Les *credit unions* et les caisses populaires sont beaucoup mieux surveillées que les autres coopératives. Dans la majorité des provinces, chaque société est inspectée par un représentant du gouvernement à peu près une fois par année. En Ontario, les inspecteurs de la *Credit Union League* accomplissent environ la moitié de ce travail d'inspection. L'inspecteur s'assure que la *credit union* se conforme à la loi et aux règlements; il cherche aussi à découvrir les mauvaises méthodes d'administration et les autres points faibles qui peuvent nuire à sa solidité financière.

Les coopératives au Canada paient généralement les mêmes taxes que les autres maisons d'affaires. Toutefois, en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu, les ristournes de participation versées par une maison commerciale (y compris les coopératives) peuvent, sous réserve de certaines restrictions, être déduites dans le calcul du revenu pour fins d'impôt. Les *credit unions* sont exemptes de l'impôt sur le revenu.

#### Sensibilisation du public

Deux organismes coopératifs nationaux importants collaborent en vue d'améliorer l'organisation des coopératives et de sensibiliser le public à leur égard. L'Union coopérative du Canada, qui a célébré son soixantième anniversaire en 1969, concentre ses efforts dans les régions anglophones. Le Conseil canadien de la coopération s'occupe des coopératives situées dans les régions francophones. Ces deux associations sont membres de l'Alliance coopérative internationale dont le siège est à Londres (Angleterre).

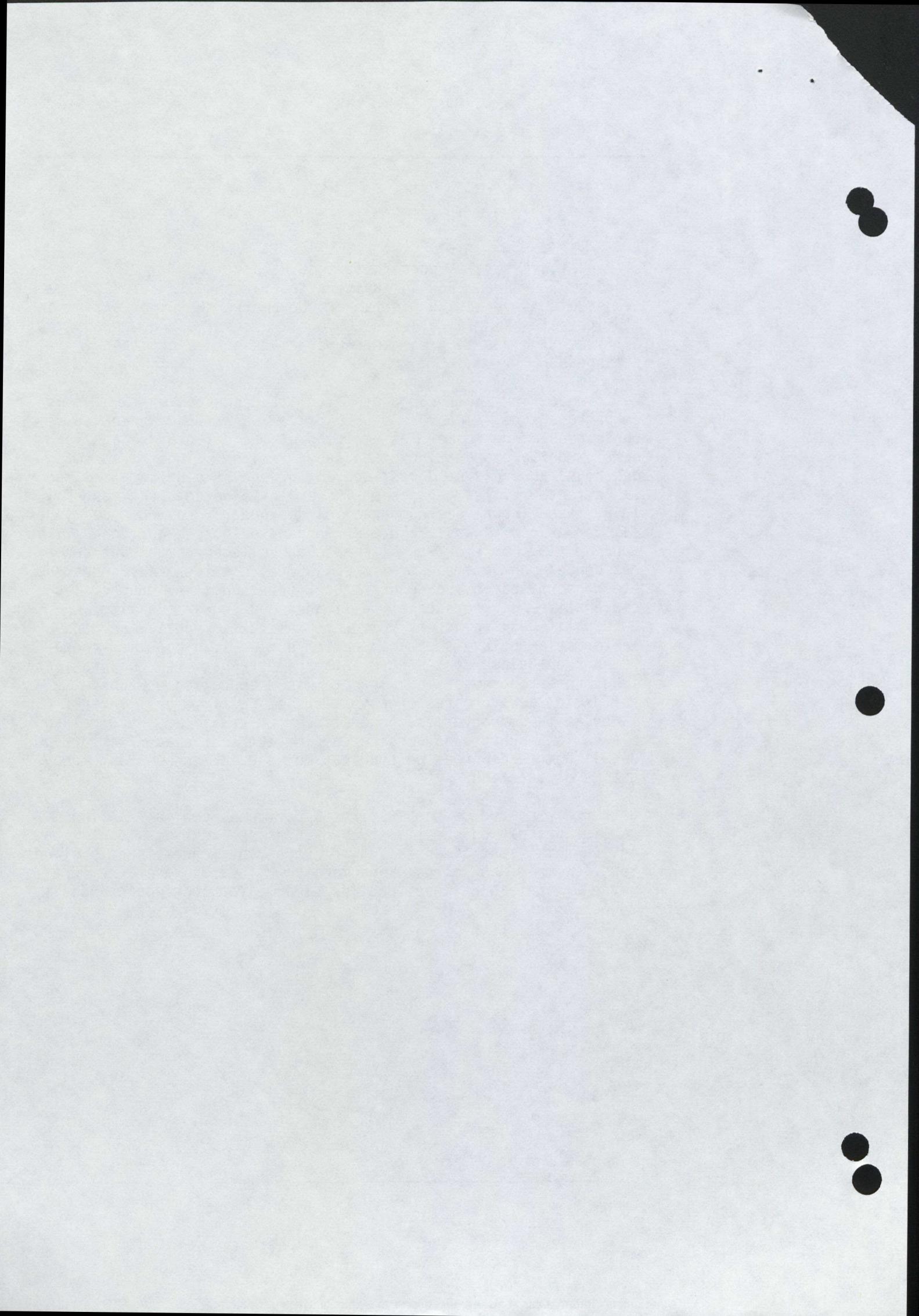
L'union coopérative du Canada réunit 30 sociétés coopératives et unions coopératives provinciales ainsi que la *National Association of Canadian Credit Unions* et la *Co-operative Wholesale Society of Great Britain*.

Quelques universités canadiennes donnent des cours sur les coopératives et certaines d'entre elles font de la vulgarisation dans ce domaine. Le programme le plus complet est offert par l'Université St-François-Xavier, à Antigonish (Nouvelle-Écosse). Depuis le début des années 1930, cette université étend son enseignement en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et dans l'Île-du-Prince-Édouard; elle contribue à y organiser des coopératives puis à leur venir en aide. Depuis quelques années, une série de cours a été conçue dans le but d'enseigner les principes de la coopération. Dans certains cas, il s'agit de cours abrégés destinés aux directeurs et aux gérants de coopératives et des *credit unions* existantes; dans d'autres cas, il s'agit de cours pour les visiteurs d'autres pays qui désirent

se renseigner sur les coopératives au Canada. Le *Coady International Institute*, créé en 1960 à l'Université St-François-Xavier, forme les étudiants venant de l'étranger. Le centre de vulgarisation de l'Université Mémorial à Terre-Neuve offre aussi des cours abrégés à l'intention des membres des coopératives et des étudiants étrangers.

Le *Co-operative Institute* a été établi à Saskatoon en 1955, sous le patronage de la *Co-operative Union of Saskatchewan*, en vue de renseigner et de former les employés et les directeurs dans le domaine de la coopération et de ses principes. Il donne surtout des cours abrégés, ne durant souvent qu'une ou deux semaines, pour les directeurs, les gérants et les employés de coopératives. En 1959, avec l'appui des coopératives des quatre provinces de l'Ouest, le *Co-operative Institute* a été réorganisé sous le nom de *Western Co-operative College*. Des bâtiments du collège, comprenant des résidences, ont été construits en 1962 et d'autres résidences ont été construites en 1965 pour loger 84 étudiants. Au Québec, les coopératives d'assurance et de finance ont fondé l'Institut Coopératif Desjardins en 1963. Cet institut se spécialise dans la formation de chefs et l'éducation aux adultes pour les coopérateurs du Québec et les étudiants à l'étranger. Les coopératives importantes ont aussi leurs programmes d'éducation en vue de raffermir leurs propres organisations et de stimuler l'intérêt pour la création de nouvelles coopératives. Le travail du Syndicat du blé de la Saskatchewan dans ce domaine est spécialement important; depuis nombre d'années ce syndicat met à exécution un vaste programme d'éducation.

Un certain nombre de coopératives importantes publient ou font publier des périodiques. Six des grandes publications, dont l'une en français, sont bimensuelles; d'autres, bilingues, sont publiées tous les mois. Un journal hebdomadaire d'intérêt général et une revue agricole sont aussi publiés sous le patronage de grandes coopératives.



## ANNEXE I

Évolution des coopératives de vente  
et d'achat au Canada de 1932 à 1971

Campagne agricole terminée en	Associations ayant fait rapport	Ventes	Achats	Chiffre total d'affaires, y compris autres revenus <sup>a</sup>
milliers de dollars				
1932	795	134,611	10,665	145,303
1941	1,395	215,030	24,895	242,158
1942	1,722	214,762	42,327	257,090
1943	1,650	295,499	55,689	352,785
1944	1,792	459,798	65,508	527,855
1945	1,824	500,481	81,360	585,650
1946	1,953	454,564	95,603	554,329
1947	2,095	578,638	127,001	712,583
1948	2,249	616,347	157,874	780,085
1949	2,378	783,293	191,804	982,232
1950	2,495	803,639	206,082	1,015,264
1951	2,348	769,264	209,985	988,459
1952	2,194	840,113	234,848	1,112,469
1953	2,221	874,698	245,629	1,147,590
1954	2,086	735,780	234,583	989,066
1955	1,949	704,047	228,446	941,377
1956	2,041	823,389	258,751	1,092,516
1957	2,022	817,601	283,730	1,116,002
1958	2,002	898,168	296,743	1,209,805
1959	1,982	963,330	332,943	1,315,167
1960	1,934	972,333	365,744	1,358,625
1961	1,914	1,019,819	391,761	1,430,197
1962	1,877	928,502	423,302	1,372,605
1963 <sup>b</sup>	1,583	1,100,200	489,000	1,617,900
1964	1,546	1,234,000	522,800	1,780,600
1965	1,495	1,201,700	549,400	1,774,600
1966	1,420	1,238,600	609,500	1,882,900
1967	1,357	1,372,800	681,400	2,091,000
1968	1,312	1,285,600	715,000	2,039,900
1969	1,244	1,231,900	721,400	1,995,600
1970	1,230	1,288,400	743,000	2,074,400
1971	1,210	1,403,100	819,000	2,266,400

<sup>a</sup> Les autres revenus comprennent les ristournes des coopératives de gros, l'intérêt sur les placements, les loyers, le travail à forfait, etc.

<sup>b</sup> Année civile pour 1963 et les années subséquentes.



## ANNEXE II

---

Chiffre d'affaires des coopératives de  
vente et d'achat au Canada, 1971

---

<i>Produits agricoles</i>	milliers de dollars	
Produits laitiers	412,700	
Fruits et légumes	48,900	
Céréales et semences	627,400	
Bestiaux et produits dérivés	235,400	
Volailles et oeufs	61,300	
Autres	<u>17,400</u>	<u>1,403,100</u>
<i>Fournitures</i>		
Produits alimentaires	271,600	
Aliments du bétail	159,400	
Engrais et produits de pulvérisation	49,800	
Quincaillerie et machinerie	102,100	
Pétrole	127,300	
Matériaux de construction	45,000	
Autres	<u>63,800</u>	<u>819,000</u>
Ventes globales		2,222,100
Revenu des services		29,300
Autres revenus		<u>15,000</u>
Chiffre total d'affaires		2,266,400

---

DOCS  
CA1 EA9 R57 FRE  
août 1974  
Les coopératives au Canada. --  
.B4358843



## ANNEXE III

Évolution des *credit unions* et des caisses  
populaires au Canada de 1946 à 1971

Année	<i>Credit Unions</i> et caisses populaires	Membres	Membres (pourcentage de la popu- lation totale)	millions de dollars	
				Actif	Prêts aux membres durant l'année
1946	2,422	688,739	5.6	188	53
1947	2,516	779,199	6.2	221	81
1948	2,608	850,608	6.6	254	90
1949 <sup>a</sup>	2,819	940,427	6.9	282	100
1950	2,965	1,036,175	7.5	312	108
1951	3,121	1,137,931	8.1	359	125
1952	3,333	1,260,435	8.7	424	154
1953	3,606	1,434,270	9.7	489	203
1954	3,920	1,560,714	10.3	552	213
1955	4,100	1,731,328	11.1	653	260
1956	4,258	1,870,277	11.6	761	310
1957	4,349	2,059,835	12.4	846	345
1958	4,485	2,187,494	12.8	1,009	391
1959	4,570	2,360,047	13.5	1,158	473
1960	4,667	2,544,300	13.9	1,299	482
1961	4,682	2,740,251	14.9	1,509	579
1962	4,767	2,879,179	15.3	1,674	676
1963	4,809	3,123,735	16.6	1,920	771
1964	4,870	3,418,033	17.6	2,213	919
1965	4,939	3,677,291	18.6	2,542	1,078
1966	4,934	3,859,677	19.3	2,926	1,227
1967	4,911	4,308,439	21.0	3,367	1,323
1968	4,861	4,632,382	22.3	3,699	1,482
1969	4,769	4,968,802	23.5	4,064	1,526
1970	4,595	5,203,402	24.5	4,592	1,781
1971	4,444	5,454,292	25.1	5,588	2,463

<sup>a</sup> Terre-Neuve comprise en 1949 et dans les années subséquentes.

